



Nombre de membres
En exercice : 14

L'an deux mille vingt-trois et le vingt avril, l'assemblée régulièrement convoquée,
S'est réunie sous la présidence de Alain CAMALET

Présents : 9

Sont présents: Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Georges
GEERAERT, Hervé DESSENNE (jusqu'à 21h27), Nathalie RAMOS, Gwénaél GRANGER

Votants: 13

Geneviève IMART, Florian RAPOSO

Représentés: Richard BRUNEAU par Alain CAMALET, Pascal TARROUX par Nathalie
RAMOS, Emmanuel CAVAILLES par Didier BURATTO, Séverine ROJO par Gwénaél

Excusés: 0

Absents: Gilles LACROIX, Hervé DESSENNE (après 21h27)

Secrétaire de séance: Roland FOULON.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 Mars 2023.

M. le Maire adjoint rappelle au conseil les différentes délibérations et sujets divers
constitutifs du précédent conseil.

M. le Maire adjoint demande l'approbation du conseil municipal.

Le conseil APPROUVE ce compte-rendu, 12 POUR, 0 contre, 1 abstention.

Objet : N°2023-04-20-01 Présentation du Compte administratif communal 2022:

Synthèse financière 2022 / investissement :

- Evolution des dépenses depuis 2019. En légère augmentation en 2021, mais en
baisse générale depuis 2019

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges de gestion courante	25 683,94 €	25 992,08 €	27 025,39 €	31 769,35 €
Charges de personnel	50 978,10 €	27 353,43 €	33 059,11 €	38 823,29 €
Charges de gestion	175 079,43 €	177 756,42 €	146 706,86 €	123 993,50 €
Charges Financières	5 187,29 €	44 711,25 €	8 219,27 €	3 710,82 €
TOTAL	256 928,56 €	275 813,18 €	215 010,63 €	198 296,96 €

- Evolution des recettes depuis 2019. En légère augmentation par rapport à 2021,
mais en baisse générale depuis 2019

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Ventes produits	2 761,60 €	4 528,00 €	29 645,34 €	3 700,50 €
TAXES	202 856,63 €	213 219,14 €	142 397,89 €	157 590,14 €
Dotations	118 408,93 €	140 876,83 €	138 962,59 €	157 018,92 €
Revenus immeuble	30 422,44 €	21 700,44 €	27 551,39 €	30 903,74 €
Total RECETTES	405 949,60 €	383 757,41 €	338 557,21 €	349 213,30 €

- Résultat net bénéficiaire 2022 : **150 916, 34 €**

Synthèse financière 2022 / investissement :

- Résultat des recettes 2022 14 206,62 €
- Résultat des dépenses 2022 104 405,31 €
- Résultat net déficitaire 2022 90 198,69 €, dû au retard de versements des subventions de l'état (effectuées en 2023) et à l'absence de virement du budget de fonctionnement qui sera effectué en 2023

M. le Maire adjoint demande l'approbation du conseil municipal.

Le conseil APPROUVE ce compte-rendu, 13 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-04-20-02 Présentation du budget prévisionnel de fonctionnement 2023:

Le budget 2023 est proposé selon les devis ou estimations faites.

Budget prévisionnel de fonctionnement 2023 :

<u>DEPENSES</u>	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
Charges de gestion courante	81 704 .00€	31 769.35€	88 965.00€
Charges de personnel	66 600.00€	38 823.29€	67 100.00€
Charges de gestion	274 000.00€	123 993.50€	297 485.00€
Charges Financières	125 966.15€	3 710.82€	136 972.93€
VIRT INVEST	246 778.59€		272 080.25€
<u>RECETTES</u>	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023
Ventes produits	482 533.74 €	3 700.50€	2 617.65 €
Dotations	145 509.00 €	157 018.92 €	149 716.00 €
Revenus immeubles	28 002.00 €	30 903.74 €	31 002.00 €

Budget prévisionnel d'investissement 2023 :

Les différents postes d'investissement sont notamment les suivants :

- Toit église, mur cimetière St Laurent,
- Matériel pour la salle des fêtes,
- Local archive,
- Changement des portes,

DEPENSES

RECETTES

Programme	Réalisé 2022	report	Budget 2023	Financement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Déficit			131 014,90 €				
Capital Emprunt	17 534,56 €		18 124,00 €	Viremt sect fonct - Investt	246 778,59 €		272 080,25 €
TOTAL dépenses	104 405,31 €		363 232,31 €	TOTAL Recettes	318 740,52 €	39 584,92 €	363 232,31 €

M. le Maire adjoint demande l'approbation du conseil municipal.

Le conseil APPROUVE ce compte-rendu, 13 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-04-20-03 Vote des trois taxes:

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2023 et du produit fiscal à taux constants, la commune doit statuer sur une augmentation, diminution ou stagnation.

- Taxe foncière bâtie 30,50%
- Taxe foncière non bâti 60,0%
- Taxe d'habitation 12,30% (la taxe d'habitation est maintenue pour les résidences secondaires)

Cette année encore, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les 3 taux afin de ne pas alourdir les différents impôts pour les habitants de Peyrole.

M. le Maire adjoint propose au vote de conserver ces taux

Le conseil APPROUVE ce compte-rendu, 13 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-04-20-04 Vote des subventions:

Après réception systématique et obligatoire de la part des demandeurs, le conseil municipal évalue au cas par cas les demandes présentées par Gwénaél GRANGER.

- Les « restos du cœur » a envoyé un courrier sans demander de montant.

M. le Maire adjoint demande l'approbation d'une subvention de 0€ dans la continuité de l'année dernière.

Le conseil délibère et APPROUVE cette non subvention, 11 POUR, 2 contre, 0 abstention.

- L'APE (« la sauce autonome ») du collège de Lisle sur Tarn sollicite une aide qui servira aux activités culturelles du collège. Des dizaines d'enfants de Peyrole sont concernés.

M. le Maire adjoint demande l'approbation d'une subvention de 150€.

Le conseil délibère et APPROUVE cette subvention, 10 POUR, 0 contre, 2 abstentions. (un votant a quitté le conseil)

- L'ADMR sollicite comme chaque année

M. le Maire adjoint demande l'approbation d'une subvention de 500€.

Le conseil délibère et APPROUVE cette subvention, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

- Association de quartier CADAYROLE. Activités de type rando, repas convivial de quartier, frais d'assurance

M. le Maire adjoint demande l'approbation d'une subvention de 100€.

Le conseil délibère et APPROUVE cette subvention, 11 POUR, 0 contre, 1 abstention.

- Association sportive du collège de Lisle sur Tarn. Les sorties pour activités de pleine nature, de sport. Plusieurs enfants de Peyrole sont adhérents.

M. le Maire adjoint demande l'approbation d'une subvention de 100€.

Le conseil délibère et APPROUVE cette subvention, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

- Les anciens combattants, présents à la cérémonie du 11 novembre.

M. le Maire adjoint demande l'approbation d'une subvention de 100€.

Le conseil délibère et APPROUVE cette subvention, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

- Le comité des fêtes sollicite une subvention.

M. le Maire adjoint demande l'approbation d'une subvention de 600€.

Le conseil délibère et APPROUVE cette subvention, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet :N°2023-04-20-05 Questions diverses :

501 : Nous avons reçu un devis pour équiper la salle des fêtes d'un limiteur de niveau sonore. Nous attendons un deuxième devis afin de statuer et décider sur la mise en place du sonomètre, dans le but de garantir des locations de la salle des fêtes avec moins de bruits pour les riverains.

502 : La municipalité a décidé d'augmenter l'équipement de la salle des fêtes, Nous avons reçu des devis pour deux armoires de remise et de maintien en température et d'un réfrigérateur pour un total de 11538,00€ et 15516,92€. Le choix qui se porte sur l'entreprise ATF, sera validé au prochain conseil municipal, nous sommes dans l'attentes de devis d'électriciens pour l'installation.

503 : Les devis concernant la réfection intérieure du local à archives ont été validés ainsi que ceux des portes de l'ancienne école.

504 : Afin d'éviter les baisses de pression, le syndicat du gaillacois d'alimentation d'eau potable va entreprendre à St Laurent des travaux de connexion avec le réseau venant de la commune de Técou.

505 : Conseil Inter municipal Jeunes de Parisot Peyrole : le CIJ organise le samedi 13 de 14 à 17h une après-midi de jeux festifs et sportifs pour les jeunes des deux communes.

Le CIJ réalisera également pendant la 1^{ère} semaine de juillet une fresque murale, sous le parking de mairie et donnant sur la cours de l'école de Peyrole, avec les classes de CM1 et CM2. Un vernissage aura lieu le vendredi 7 juillet vers 17h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

L'adjoint au Maire,
Alain CAMALET

